

Séance du 29 Avril 2026

N° 26.DGS.108

OBJET : Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'Avril sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

Etai^{ent} présents : Mesdames, Messieurs, Nais MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI

Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN

Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, le conseil municipal doit élire en son sein les membres appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS.

Exposé des motifs :

Lors du rapport précédent, le conseil municipal a fixé à 11 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément aux articles L.123-6, R.123-7 et R.123-10, les membres élus au Conseil d'Administration du CCAS, issus du Conseil municipal, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le vote est à bulletin secret.

Les éventuels candidats sont invités à présenter leurs listes.

« S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal est-il d'accord pour procéder à cette désignation à main levée ? »

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L123-6 et R.123-7 à R.123-10,

Au vu de ce qui précède, et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal :

A L'UNANIMITE

- ▶ APPROUVE la désignation à main levée
- ▶ DÉSIGNE : Anne Marie LUCHETTI, Dominique DIEULOUFET, William COLOMBARD, Thierry NICOLAS et Anne Priscille BAZELAIRE membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale pour la durée du mandat municipal.

**Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.**

**La Secrétaire de séance,
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.**



Certifié exécutoire
Publié le 4 mai 2026
Transmis en Préfecture le :